

N°
233
Juin 2025



LE TRAVAIL POUR LOI, L'HONNEUR COMME GUIDE, ET L'AUDACE DE SERVIR !

L'Épaulette

Revue trimestrielle

Association des officiers de recrutement interne et sous contrat

SNV LE SERVICE NATIONAL VOLONTAIRE

CHARTRE DES ASSOCIATIONS-TERRE p. 3

ANNIVERSAIRE : LES OUBLIÉS MILITAIRES DE L'HISTOIRE DU MONDE p.16 à 29

RECONVERSION p.51 à 53

IN MEMORIAM : GÉNÉRAL (2S) ANDRÉ MENGELLE ET LIEUTENANT-COLONEL HERVÉ COURTOIS p.40 à 43

lepaulette.fr



Triomphe

25 juillet 2026



10H00 - FORUM DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PAR LA RECHERCHE / MUSÉE DE L'OFFICIER
MATÉRIELS ARMÉE DE TERRE / FESTIVAL INTERNATIONAL DU LIVRE MILITAIRE / ACTIVITÉS ENFANTS

14H30 - DÉMONSTRATION AÉRIENNE / DÉMONSTRATIONS DYNAMIQUES

22H00 - CÉRÉMONIE NOCTURNE / FEU D'ARTIFICE



**Le travail pour loi,
l'honneur comme guide.**

SOMMAIRE

N° 233 - Juin 2026

Issue de la Versaillaise, reconnue d'utilité publique le 23 février 1924. La revue trimestrielle L'Épaulette est publiée par la mutuelle du même nom.

Président fondateur :

Général de corps d'armée Paul Gandoët (†) (1965-1970)

Présidents d'honneur

- Général de corps d'armée (2s) Alain Le Ray (†) (1970-1982)
- Général d'armée (2s) Bernard Lemattre (†) (1982-1988)
- Général de corps d'armée (2s) Norbert Molinier (†) (1988-1993)
- Général de corps d'armée (2s) Jean-Louis Roué (†) (1993-1997)
- Général (2s) Claude Sabouret (†) (1997-2000)
- Général (2s) Jean-Pierre Drouard (†) (2000-2005)
- Général de division (2s) Daniel Brûlé (2005-2009)
- Général (2s) Jean-François Delochre (2009-2013)
- Général de corps d'armée (2s) Hervé Giaume (2013-2019)

Président national

Général de corps d'armée (2s) Richard André

Crédits photos

DR L'Épaulette

Impression

Roto Press Graphic
- Route Nationale 17
- 60520 La Chapelle en Servais
- Tél. : 03 44 54 95 95
- Dépôt légal : n°35254

Directeur de la publication

Général de corps d'armée (2s) Richard André

Directrice administrative et financière

Lieutenant-colonel (r) Sophie Lhéritier

Rédactrice en chef

Lieutenant-colonel (r) Nathalie Crispin

Rédacteur graphique en chef

Stéphane Benedetti

Rédaction collaborations

- ACTU MINARM & GEND : Capitaine (er) Jean-Philippe POLENNE - Infos Administratives et Sociales : Général (2S) Paul Moreaux - Reconversion : Lieutenant-colonel (er) Dominique Lecerf - Des plumes et des idées : Colonel (er) Didier Rancher, Lieutenant-colonel (r) Thierry Lefebvre, Capitaine (er) Bernard Vidot, Robert-Michel Degrima (GEND), ICD Guillaume Malkani.

Siège social

Association L'Épaulette - Caserne d'Artois
9, rue Edouard Lefebvre - 78 000 Versailles

Permanence au siège

Le mardi (hors vacances scolaires) : 9h30 à 16h

Tél. 01 30 97 55 61

Courriel

redaction.lepaulette@orange.fr

Site Internet

www.lepaulette.fr

Intitulé du CCP

L'Épaulette n° 295-97 B Paris

N° de commission paritaire

0529 M 08374

Diffusion

Par routage adhésion/abonnement
Prix du numéro : 5 €
Prix du numéro (avec frais de port) : 8 €

Dépôt légal : Juin 2026



2

ÉDITORIAL



4

ACTU MINARM BREVES FICHE MATÉRIEL



46

RÉSEAU DE L'ÉPAULETTE RECONVERSION



26

Les Oubliés MILITAIRES de L'Histoire du Monde

N° 10 Chair à pâté L'art ultime de la guerre !

16

DOSSIER



NOUVEAU : LE SERVICE NATIONAL VOLONTAIRE

32

INFOS ADMINISTRATIVES IN MEMORIAM VIE DE L'ÉPAULETTE

12

FORMATION DES PROMOTIONS EMIA - EMAC - AMGN

54

DES PLUMES & DES IDÉES



63

CARNET BIBLIOGRAPHIE



24

HISTOIRE & PATRIMOINE

30

EN DIRECT DU... LE 35° RÉGIMENT D'INFANTERIE (35° RI) EN SUISSE



64

ADHÉSION Bulletin d'adhésion



Retrouvez votre revue en ligne sur :
lepaulette.fr

Couverture : Stéphane Benedetti/Grok Ai - Le service national volontaire (SNV).



La Grande Charte

Le titre de cet éditorial en forme d'accroche n'a d'autre but que de susciter l'attention du lecteur et la comparaison s'arrête évidemment là entre la Magna Carta qui fut imposée il y a 800 ans par ses barons au roi Jean d'Angleterre pour limiter son pouvoir, et notre « Grande Charte », celle qui va formaliser, au bénéfice des deux parties, les relations entre l'armée de Terre et les associations qui en émanent.

On se souvient que le général d'armée Jean-Pierre Bosser, comme CEMAT, avait posé l'idée que la « surface de contact » - je le cite de mémoire - de l'armée de Terre allait bien au-delà de l'armée de Terre elle-même, ébauchant la notion de « communauté Terre ».

Une idée que le général d'armée Pierre Schill s'est attaché depuis cinq années bientôt à matérialiser en lui donnant corps et surtout un cadre : c'est chose faite avec la Charte Associations -Terre, exposée le 3 juin dernier par la DRHAT et en présence du CEMAT lors du séminaire des entraides Terre.

C'est peu de dire que L'Épaulette ne découvrait pas le sujet, même si la version finale, que le lecteur trouvera ci-contre, est plus ramassée. Nous avons en effet été associés dès 2025 au projet de Charte, porté par la sous-direction accompagnement de la DRHAT, et plus précisément par le BCP-EH : citons ici deux officiers qui ont imprimé leur marque à ce document-cadre, le colonel Brulé et le chef de bataillon Chaix, que je remercie au nom de L'Épaulette du lien de confiance ainsi établi.

Pour être tout à fait complet sur la genèse de la démarche, le général CEMAT avait donné le ton depuis un certain temps, lorsqu'il évoquait, dès 2023, le rôle de « cas d'usage » ou « d'appartenance témoin » qu'il envisageait pour L'Épaulette, véritable cheval-léger de ce projet de Charte. S'il n'était besoin que de deux signes précurseurs illustrant le champ d'application de la Charte, citons ceux-ci :

- **Mécénat de compétence** : prise en charge déjà effective, par l'armée de Terre, sous la forme d'un contrat ESR, de la fonction de rédacteur – en l'occurrence de rédactrice – en chef de la Revue ;

- **Economie en fonctionnement** : investissement de l'armée de Terre dans l'épineux dossier de l'exonération de redevance au titre d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public. L'Épaulette s'est trouvée un temps isolée dans ce combat engagé en 2020 lorsque, lasse de devoir « payer pour aider »¹, elle a engagé une action de freinage sur l'AOT de Vincennes, puis s'est installée en défense ferme sur celle de l'Ecole Militaire, d'un montant deux fois supérieur, alors même que nous avions subi sans l'avoir demandé ce transfert hors du Fort Neuf. Aujourd'hui, un an après notre arrivée à Versailles, et en l'absence - enfin - de nouvelle convention d'AOT, gageons que l'action du général CEMAT, de son cabinet, de son état-major et de la DRHAT n'y est absolument pas étrangère. Nous restons d'un optimisme prudent, mais « no news, good news » pour citer sur ce sujet le général Le Roux, COMBd Paris-IDF et en première ligne ici, lui aussi.

Ces deux exemples une fois donnés, l'affiliation à la Charte, présentée en avant-première dans ces pages, passera bien sûr par le processus du Conseil d'Administration avant de donner lieu à l'établissement formel d'une convention avec l'armée de Terre.

Outre les rubriques traditionnelles, le lecteur trouvera dans ces pages un dossier central consacré au Service National Volontaire (SNV), initié en 2026 avant un déploiement de plus grande ampleur d'ici 2030. A bien différencier du SMV, qui existe depuis plusieurs années, le SNV concerne dès la fin 2026 et pour l'armée de Terre 1800 jeunes hommes et femmes : modalités, conditions, particularités à découvrir en pages 18 à 22.

Préalablement, on pourra relever dans la rubrique « Actu MINARM » que, si des générations d'officiers ont vécu au rythme des engagements en Afrique et au Moyen-Orient, c'est aujourd'hui sur les franges orientales de l'Europe que les choses se jouent de plus en plus nettement : de Lynx à Aigle en passant par Cold Response et EUMAM Ukraine, de l'Estonie à la Roumanie, en passant par la Norvège, la Suède, la Finlande et la Pologne, c'est bien sur un arc dont la continuité géographique ne trompe pas sur la direction de la menace que s'agrègent aujourd'hui, de proche en proche, déploiements opérationnels, grands exercices et partenariats, jusqu'à nos formations d'élèves avec la promotion EMIA de Langlade (p. 13).

Au moment où ce numéro de la Revue est mis sous presse, nous disons au revoir à notre vice-président OAEA, OAES et rang, le lieutenant-colonel Hervé Courtois, parti dans sa 79^e année. Officier passionné des transmissions et « enfant du 40 », Hervé était devenu, pour citer une fois encore Marc Delaunay et en toute affection, le « grognard » du Conseil d'Administration. Pour tout autre, on aurait évoqué le dernier bivouac : Hervé, depuis ce dernier « point haut » qu'affectionnent tant les transmetteurs, vous pourrez veiller à ce que la voix des recrutements qu'on nomme aujourd'hui ODS et rang soit toujours exprimée et entendue au sein de L'Épaulette.

Nous présentons à Françoise, à ses enfants, au 40^e régiment de transmissions et son chef, le colonel Clément, que je remercie pour son action lors de votre disparition, toutes nos condoléances.

Je termine en saluant l'action de l'adjudant-chef (er) Ayen, dit « Maurice » qui quitte, après quatorze années de total investissement et à bientôt 72 ans, la fonction de responsable des adhésions au sein du siège. Notre « au revoir et merci, Maurice » sera effectif ce 23 juin et dignement relayé dans la Revue de septembre.

Bonne lecture à tous et toutes.

Fidèlement ●

Général de corps d'armée (2S) Richard André,
Président national de L'Épaulette.

¹ Selon la formule si juste du général (2S) Marc Delaunay, alors délégué général.



CHARTES DES ASSOCIATIONS-TERRE



L'armée de Terre entretient des liens étroits avec un tissu associatif engagé au service de la communauté Terre et du lien Armée-Nation.

La présente charte s'inscrit dans une démarche volontaire : les associations qui souhaitent s'y reconnaître viennent y adhérer afin de bénéficier d'un cadre de référence facilitant leurs relations avec l'armée de Terre.

Cette adhésion traduit une volonté partagée de coopération, dans laquelle l'armée de Terre s'attache, dans la mesure de ses moyens et dans le respect des règles en vigueur, à accompagner et faciliter les initiatives qui s'inscrivent dans ses priorités.

Fondée sur une logique d'engagement qualitatif, cette charte vise à structurer une relation de confiance, au service du soutien aux militaires, de la transmission des valeurs et du rayonnement de l'institution.

ARTICLE 1^{er} : PRINCIPES GÉNÉRAUX

La relation entre l'armée de Terre et les associations repose sur :

- le respect de l'autonomie de chaque partie ;
- la complémentarité des actions conduites ;
- la transparence, la loyauté et la confiance mutuelle ;
- la neutralité politique, syndicale et confessionnelle ;
- le respect de l'image, des intérêts et du fonctionnement de l'armée de Terre.

ARTICLE 2 : DOMAINES D'INTERVENTION

Les associations inscrivent leur action dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- fraternité et entraide ;
- jeunesse ;
- réserves ;
- patrimoine et culture ;
- rayonnement.

Pour chacun de ces domaines, un référent est désigné au sein de l'armée de Terre ; il constitue le point de contact privilégié pour l'association signataire de la charte.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DES ASSOCIATIONS

Les associations qui adhèrent à la présente charte s'engagent à :

- agir en cohérence avec les priorités de l'armée de Terre ;
- contribuer, par leurs actions, au soutien de la communauté Terre, quel que soit leur domaine ;
- ne pas porter atteinte à l'image ou aux intérêts de l'armée de Terre ; ne pas créer de confusion avec la communication officielle de l'armée de Terre.

ARTICLE 4 : DROITS DES ASSOCIATIONS

L'adhésion à la présente charte permet à une association :

- de se prévaloir de la charte des associations-Terre ;
- de bénéficier d'une reconnaissance institutionnelle adaptée ;
- de solliciter, le cas échéant, un appui de l'armée de Terre.

Cette reconnaissance ne confère, ni statut spécifique, ni un droit à soutien de la part de l'armée de Terre.

ARTICLE 5 : MISE EN ŒUVRE DE LA PRÉSENTE CHARTES

La mise en œuvre de la présente charte est assurée par une convention bilatérale signée entre l'armée de Terre et chaque association adhérente, conclue pour une durée de trois ans.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CHARTES

La charte est susceptible d'être modifiée par l'armée de Terre. En cas de modification de la charte, l'armée de Terre notifie la nouvelle version de la charte aux associations adhérentes ●



Attention en 2026 tout retard de paiement entraînera une interruption de la réception de la revue

COTISATIONS

Général et Colonel	: 55 €	Elève en première année	: 12 €
Lieutenant-Colonel et Commandant	: 48 €	Conjoint d'adhérent décédé	: 20 €
Officier subalterne	: 36 €	Officier et membre honoraire	: 20 €
Elève en deuxième année	: 24 €	Autres personnes et soutien de la revue	: 60 €
Abonnement à la revue seule		Annuel (sans adhésion)	: 32€
		Au numéro (avec frais de port)	: 8€

BULLETIN D'ADHÉSION — Association d'officiers de recrutement interne et contractuel

Nom : **Prénom :** **Date de naissance :** **Sexe :**

Adresse : **Code Postal :** **Commune :**

Tel : Courriel :@.....

Situation militaire : Active ☐ Retraite : ☐ Réserve ☐ **Affectation:**

Grade/année :.....: Année de nomination de SLtn: Arme ou service:

Origine : IA, CTA, ODS, OSC, GEND .: Ecole d'officiers d'origine: Décorations :

Nom de promotion : **Diplôme militaire le plus élevé:**

Je souhaite adhérer à L'Epaulette et je joins au présent bulletin un chèque de€
à l'ordre de: CCP 295—97— B Paris, ou par carte bancaire (Flasher le QR code):



A l'avenir j'opte pour le prélèvement automatique (remplir le mandat ci-dessous) : oui ☐ non ☐

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA - Prière de joindre un relevé d'identité bancaire

En signant ce formulaire de mandat vous autorisez L'Épaullette à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Identifiant du créancier SEPA : FR 76 ZZZ 309818

NOM DU CRÉANCIER : L'ÉPAULETTE - CASERNE D'ARTOIS, 9 RUE ÉDOUARD LEFEBVRE - 78 000 VERSAILLES

Paiement récurrent répétitif : ☒ Paiement ponctuel unique : ☐

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal, ville : Pays :

[illegible]

C
Coordonnées de votre compte (IBAN - Numéro d'identification international du compte bancaire)

[illegible]

code International d'identification de votre Banque - BIC

Date de mon prélèvement (au choix) : 20/02 ☐ ; 20/03 ☐ ; 20/04 ☐ ; 20/05 ☐ ; 20/06 ☐ ; 20/07 ☐ ; 20/08 ☐

Fait à : le Signature :

À PARAÎTRE

N° 234 : S'ENGAGER AUTREMENT : LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE ET CITOYENNE



DÉJÀ PARU

A RETROUVER SUR : www.lepaulette.fr



N° 230

SMV - ARMÉ POUR L'AVENIR



N° 231

BRIGADE D'APPUI NUMÉRIQUE & CYBER



N° 232

ÉCOLES MILITAIRES DE SAUMUR

